

Arrêté portant permis de stationnement (Travaux)

Le maire de la commune de Warneton

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2212-2 et L 2213-1 ;

Vu le code de la route ;

Vu le code de la voirie routière ;

Vu la demande de Obine ouvertures en date du 07/11/2024 qui souhaite effectuer des travaux avec échafaudage pour toiture en occupant temporairement le domaine public au 10 route de Quesnoy, 59560 Warneton.

Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux ;

ARRETE :

Article 1^{er} : Du 12 au 29 Novembre 2024, Obine ouvertures est autorisé à procéder à la réfection et l'isolation de la toiture au 10 route de Quesnoy, 59560 Warneton.

Article 2 : Ces travaux nécessiteront les dispositions suivantes :

- sécurité : Toutes les mesures de sécurité pour les piétons seront mises en place avec signalisations

Article 3 : L'occupation temporaire du domaine public ne donne pas lieu à la perception d'une redevance n'ayant pas délibéré à ce jour pour la création d'une redevance.

Article 4 : La signalisation sera mise en place par le permissionnaire.

Article 5 : L'entreprise Obine ouvertures occupera temporairement le domaine public et veillera à préserver les droits des tiers.

Article 6 : M. le commandant de gendarmerie, M. le directeur des services techniques, Me la secrétaire générale de mairie, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

Date et signature du maire

- 7 NOV. 2024

Y. PÉTRONIN
Libraury

